



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental de
la Communication Interministérielle
03.80.44.64.44*

13/09/2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par arrêté interministériel en date du 10 septembre 2013 publié au Journal Officiel le 13 septembre 2013, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour le quatrième groupe de communes de Côte-d'Or dont le dossier a été examiné en commission interministérielle le 22 août 2013.

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à inondations et coulées de boue survenues le 9 juin, et les 19 et 20 juin :

AUBIGNY-EN-PLAINE
BESSEY-LES-CITEAUX
BONNENCONTRE
BRAZEY-EN-PLAINE
CHARREY-SUR-SAONE
GLANON
LABERGEMENT-LES-SEURRE
MAGNY-LES-AUBIGNY
MISSERY
POUILLY-SUR-SAONE
SAVOISY
SEURRE
TART-LE-BAS
VILLAINES-LES-PREVOTES

Commune reconnue en état de catastrophe naturelle suite à inondations par remontée de nappe naturelle survenues durant la période du 3 au 5 mai 2013 :

LAMARGELLE

Les sinistrés disposent d'un délai de **dix jours** à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal officiel, pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982.